



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

Tourrettes, le 8 juillet 2022

Chers usagers de l'eau,

En Pays de Fayence comme ailleurs, la gestion de l'eau doit faire face à deux grands défis. Celui de la sécheresse qui montre les limites de la ressource et celui de l'augmentation des prix, à la fois de l'énergie (électricité et carburant) et des matières premières (fonte, inox...) qui impacte fortement les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Chacun a pu constater la sécheresse qui frappe sévèrement notre région depuis plusieurs mois mettant en tension l'alimentation en eau de beaucoup de territoires dont le nôtre. La plupart des communes du Var et des Alpes Maritimes viennent d'être classées par les Préfets en alerte renforcée. Cet arrêté est téléchargeable sur le site de la Préfecture : <http://www.var.gouv.fr/> et sur celui de la CCPF : <https://www.cc-paysdefayence.fr/>.

La sécheresse de cette année met en lumière la nécessité d'une gestion durable de l'eau et demandera un effort de plusieurs années pour sécuriser l'alimentation du Pays de Fayence. Le travail portera sur l'amélioration du stockage, la rénovation et le renforcement du réseau existant, le maillage des réseaux et la recherche de nouvelles ressources. Sur ce dernier point, la CCPF travaille en partenariat avec la Société du Canal de Provence (SCP), gestionnaire de l'eau de Saint Cassien, pour avoir un accès direct à cette ressource. Ce projet présente le double enjeu de créer un réseau d'eau agricole dans la plaine et de sécuriser l'alimentation en eau potable pendant les périodes de pointe de consommation.

Dans l'immédiat et face à une sécheresse d'une telle ampleur, chacun est appelé à adapter sa consommation individuelle notamment les consommateurs les plus importants.

Conscient qu'un effort collectif est indispensable pour garantir l'alimentation de tous les usagers au cours de l'été, le Conseil communautaire a décidé unanimement la mise en place d'un tarif dissuasif pour les gros consommateurs à hauteur de 4€ le m<sup>3</sup>. Ce tarif s'applique aux particuliers qui consomment en moyenne plus de 2,3m<sup>3</sup> par jour et par logement sur l'ensemble de la période d'été.

De plus pour préciser et faciliter l'application de l'arrêté préfectoral classant 8 communes du Pays de Fayence en alerte renforcée (excepté Tanneron), les maires des communes concernées ont décidé de prendre unanimement un arrêté municipal limitant la consommation à 150 litres par jour et par habitant pour le nord de la commune de Seillans (secteur Sainte Brigitte et Baou Roux), et à 200 litres par jour et par habitant pour tous les autres secteurs du territoire à l'exception de Tanneron.

En cas d'aggravation de la situation, les arrêtés municipaux pourront réduire ces débits ce dont vous serez informé par message municipal ou intercommunal. En cas de dépassement de consommation, la régie des eaux du Pays de Fayence pourra, sur le fondement de ces arrêtés, installer des limiteurs de débit.

Le second défi est celui de l'inflation qui touche chacun d'entre nous et qui n'épargne pas les budgets eau et assainissement.

Entre juin 2021 et juin 2022 le prix du Megawatt/heure sur les marchés de gros est passé de 90,07€ à 335,25€ soit un prix multiplié par 3,7. A la différence des ménages, les services publics ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, la variation des cours mondiaux les impactent donc totalement.

Les métaux connaissent également des hausses substantielles, qui concernent tous les chantiers.

Pour maintenir des capacités d'investissement nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire évoquée précédemment, le Conseil communautaire a décidé unanimement d'ajuster les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, une hausse de 12 centimes par mètre cube pour l'eau et de 37 centimes par mètre cube pour l'assainissement sera donc appliquée sur votre prochaine facture.

Avec la sécheresse et les différentes études réalisées, nous devons prendre conscience du caractère limité de nos ressources en eau. La sécurisation de l'alimentation de notre territoire nécessitera un travail important et un effort sur plusieurs années.

La situation est aujourd'hui claire, notre consommation n'a cessé de croître et dans le même temps la ressource disponible s'est réduite sous le double effet du changement climatique et de l'augmentation des débits qui doivent être laissés au milieu naturel.

Les questions fondamentales seront donc celles du partage de la ressource entre les différents usages, d'un effort individuel pour réduire les consommations en période de tension et d'un effort collectif pour réaliser les investissements nécessaires.

Ces nouvelles contraintes imposent que l'urbanisation de notre territoire soit encadrée et limitée.

Soyez assurés de la mobilisation des élus communautaires, du conseil d'exploitation et des agents de la Régie intercommunale pour relever ensemble ces défis.

René UGO  
Seillans

Nicolas MARTEL  
Saint-Paul-en-Forêt

Michel FELIX  
Tanneron

Jean-Yves HUET  
Montauroux

René BOUCHARD  
Bagnols-en-Forêt

François CAVALLIER  
Callian

Bernard HENRY  
Fayence

Patrick DE CLARENS  
Mons

Camille BOUGE  
Tourrettes